



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE DES
DEUX-ROUES MOTORISÉS ET À LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE - CATÉGORIES A1
ET A2**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DES CATÉGORIES A1 ET A2
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ UN DEUX-ROUES MOTORISÉ DES CATÉGORIES A1 OU A2, DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION INCOMPATIBLE AVEC LA CONDUITE DES VÉHICULES DU GROUPE LÉGER - ÊTRE ÂGÉ DE 16 ANS (A1) OU 18 ANS (A2)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	AFIN DE PROPOSER UNE ACTION DE FORMATION ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS DU STAGIAIRE L'AUTO-ÉCOLE PROCÈDE À UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DÉTERMINANT LE VOLUME D'HEURES PRATIQUES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS DU BEPECASER OU TITRE PROFESSIONNEL, TITULAIRES DE LA MENTION DEUX-ROUES ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - ORDINATEUR - VIDÉOPROJECTEUR - TABLEAU BLANC - OUTILS PÉDAGOGIQUES - SUPPORTS CODE MOTO (ETM) - MOTOCYCLES ADAPTÉES AUX CATÉGORIES A1 ET A2 - PISTE OU ZONE DÉDIÉE HORS CIRCULATION
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SE FAIT PAR : <ul style="list-style-type: none"> - DES ÉVALUATIONS FORMATIVES EN COURS DE FORMATION (PLATEAU ET CIRCULATION) - DES BILANS DE COMPÉTENCES RÉGULIERS - UN EXAMEN BLANC EN CONDITIONS RÉELLES
SANCTION DE LA FORMATION	LE STAGIAIRE EST PRÉSENTÉ AUX ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE (PLATEAU ET CIRCULATION) DÈS L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES REQUISES.

Les catégories de permis

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : \leq à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance \leq à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance \leq à 35 kW - rapport Puissance/Poids : \leq 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW 	<p>Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures</p>	
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
		20 ANS	21 ANS

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable est réalisée sur tablette, d'une durée de 30 minutes, afin de déterminer un volume de formation adapté.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum pour la catégorie A1 et A2 est signé (dont une partie hors circulation et en circulation),

2. Formation théorique (Code moto - ETM)

La formation théorique prépare à l'Épreuve Théorique Moto (ETM).

Elle porte sur la connaissance des règles de circulation, du comportement du conducteur de deux-roues, des risques spécifiques à la conduite moto.

Les cours sont dispensés en salle et/ou en ligne via une plateforme pédagogique

Des tests d'évaluation (40 questions dont vidéos) sont proposés, conformes à l'examen officiel.

L'examen est obtenu avec 35 bonnes réponses minimum (valable 5 ans).

3. Formation pratique

La formation pratique porte sur la maîtrise du deux-roues motorisé, la gestion des risques, l'autonomie en circulation.

Elle se déroule en 2 parties : hors circulation (plateau), en circulation,

À tout moment, et en fin de formation, un bilan des compétences est réalisé.

4. Le stagiaire est présenté à l'ETM (si nécessaire) et aux épreuves pratiques (plateau et circulation) dès que le niveau requis est atteint.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE :

Thématiques abordées :

Dispositions légales en matière de circulation routière	Réglementation générale
Le conducteur (vigilance, risques, comportement)	Éléments mécaniques liés à la sécurité
La route et ses particularités	Équipements de protection (casque, gants, etc.)
Les autres usagers (vulnérables notamment)	Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

COMPÉTENCES VISÉES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route (ETM) en présentiel et en ligne :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE :

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- 1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard**
- 2. Connaître la conception de la moto et ses principaux organes**
- 3. Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur**
- 4. Adopter une position de conduite sécuritaire**
- 5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances**
- 6. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.**
- 7. Monter et rétrograder les rapports de vitesse**
- 8. Maîtriser la réalisation du freinage**
- 9. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité**
- 10. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)**
- 11. Maîtriser les techniques d'inclinaison**
- 12. Réaliser un freinage d'urgence**

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- 1. Connaître et respecter les règles de circulation**
- 2. Rechercher la signalisation et les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)**
- 3. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation**
- 4. Adapter l'allure aux situations**
- 5. Être en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité**
- 6. Tourner à droite et à gauche**
- 7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité**
- 8. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire**

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
4. Communiquer avec les autres usagers
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
8. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files
10. Savoir la pratiquer si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.
11. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
12. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
6. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette

7. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée à travers :

- Les savoir-faire (comment conduire)
- Les savoirs (règles et compréhension)
- Les risques (anticipation et analyse)
- Les facteurs humains (stress, influence, fatigue, pression sociale)
- L'auto-évaluation de l'élève

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ETM :

- 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans

ÉPREUVE HORS CIRCULATION (PLATEAU) :

Exercices à allure réduite =

- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

Exercices à allure plus élevée =

- Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
- Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

ÉPREUVES EN CIRCULATION :

- Des parcours les plus variés possibles.
- Conduite autonome.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE DES
CYCLOMOTEURS ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE - CATÉGORIE AM**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE AM
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN SÉCURITÉ UN CYCLOMOTEUR EN CIRCULATION, EN ADOPTANT UN COMPORTEMENT RESPONSABLE.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - ÊTRE ÂGÉ DE 14 ANS MINIMUM - AVOIR OBTENU L'ASSR 1 OU 2 (OU ASR)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	L'INSCRIPTION SE FAIT SUR PRÉSENTATION DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES. LA FORMATION EST ORGANISÉE SUR UNE DURÉE MINIMALE DE 8 HEURES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE DIPLÔMÉS ET TITULAIRES D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - SALLE DE FORMATION ÉQUIPÉE - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES - CYCLOMOTEURS - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - ZONE HORS CIRCULATION ET CIRCULATION OUVERTE
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	ÉVALUATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (PAS D'EXAMEN FINAL).
SANCTION DE LA FORMATION	DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION PERMETTANT LA CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Questionnaire préalable et positionnement

Avant l'entrée en formation, l'élève complète un questionnaire préalable.

Ce questionnaire permet :

- d'identifier ses attentes et son expérience
- d'évaluer ses connaissances de la sécurité routière
- d'adapter la formation à son profil

Un livret de formation est remis à l'élève.

2. Organisation de la formation

La formation a une durée minimale de 8 heures :

- réparties sur 2 jours minimum
- avec 4 heures maximum par jour

Elle comprend :

- des phases théoriques
- des phases pratiques hors circulation
- des phases en circulation
- une séquence de sensibilisation aux risques

3. Équipement obligatoire

Pour suivre la formation, l'élève doit être équipé de :

- casque homologué
- gants homologués
- chaussures montantes
- blouson et pantalon adaptés

Cet équipement est obligatoire pour des raisons de sécurité.

4. Formation pratique et théorique

La formation alterne :

- apports théoriques
- mise en pratique
- échanges avec l'enseignant

Un suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation.

5.

La formation alterne :

À l'issue de la formation :

- une attestation de suivi est délivrée
- elle permet de conduire un véhicule de catégorie AM

COMPRENDRE LE PERMIS AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
ÂGES	14 ANS		
NOMBRE DE ROUES	2 ROUES	3 ROUES	4 ROUES
DÉFINITION	L1e	L2e	L6e
VITESSE	≤ 45 km/h		
CYLINDRÉE OU PUISSANCE	≤ 50 cm ³ ou 4 kW		
POIDS À VIDE	-		< 350 kg
RESTRICTION	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE :

La formation théorique porte sur :

- les règles de circulation
- les comportements sécuritaires
- les risques spécifiques aux cyclomoteurs

Thématiques abordées :

Les règles de circulation et la signalisation
Le conducteur et les facteurs de risque
La route et l'environnement
Les autres usagers (notamment vulnérables)
Les équipements de sécurité
Les bases mécaniques du véhicule

COMPÉTENCES VISÉES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Identifier les situations à risque
- Adopter un comportement responsable
- Comprendre l'importance des équipements de sécurité

FORMATION PRATIQUE :

La formation pratique vise l'acquisition des compétences nécessaires à une conduite sûre d'un cyclomoteur.

SÉQUENCE 1 : ÉCHANGES ET SENSIBILISATION (30 MIN)

- Présentation de la formation
- Échanges sur les règles et comportements
- Sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière

SÉQUENCE 2 : FORMATION HORS CIRCULATION (MINIMUM 1H)

Objectifs :

- **Découvrir le véhicule**
- **Acquérir les bases de la conduite**

Compétences :

- **Connaître les organes et commandes**
- **S'équiper correctement**
- **Démarrer et s'arrêter**
- **Maintenir l'équilibre**
- **Maîtriser le véhicule à faible allure**
-

SÉQUENCE 3 : APPORTS THÉORIQUES (30 MIN)

- **Rappel des règles de circulation**
- **Préparation à la conduite en circulation**
- **Analyse des risques**

SÉQUENCE 4 : FORMATION EN CIRCULATION (MINIMUM 3H)

Objectifs :

- **Apprendre à circuler en sécurité**

Compétences :

- **Démarrer et s'insérer dans la circulation**
- **Adapter son allure**
- **S'arrêter et stationner**
- **Rechercher les indices utiles**
- **Franchir les intersections**
- **Changer de direction**

Conformément à la réglementation, les séquences de formation pratique (séquences 2 et 4) doivent représenter une durée minimale cumulée de 6 heures de conduite effective par élève.

SÉQUENCE 5 : SENSIBILISATION AUX RISQUES (MINIMUM 1H)

Cette séquence clôture la formation.

Objectifs :

- Sensibiliser aux dangers de la route
- Responsabiliser l'élève

Thématiques abordées :

- Les facteurs de risque (vitesse, alcool, téléphone...)
- La vulnérabilité des usagers
- L'importance des équipements
- Les comportements responsables

Cette séquence se fait en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

LA FORMATION REPOSE SUR :

- l'apprentissage progressif
- l'échange avec le formateur
- l'analyse des situations de conduite
- la prise de conscience des risques

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION COMPLÉMENTAIRE À LA
CONDUITE DES DEUX-ROUES
MOTORISÉS DE 125 CM³ (7 HEURES) ET
À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

PUBLIC VISÉ	TITULAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B SOUHAITANT CONDUIRE UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE (125 CM³) OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5e
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE D'UTILISER, EN SÉCURITÉ, UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5e, EN ADOPTANT UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET RESPECTUEUX DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - ÊTRE TITULAIRE DU PERMIS B DEPUIS AU MOINS 2 ANS - LA FORMATION PEUT ÊTRE SUIVIE 1 MOIS AVANT LA DATE ANNIVERSAIRE DES 2 ANS DU PERMIS B - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION INCOMPATIBLE AVEC LA CONDUITE - SAVOIR LIRE ET COMPRENDRE LA LANGUE FRANÇAISE
MODALITÉS D'INSCRIPTION	L'INSCRIPTION SE FAIT SUR PRÉSENTATION DU PERMIS B ET DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES. LA FORMATION EST D'UNE DURÉE OBLIGATOIRE DE 7 HEURES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	<p>ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DIPLÔMÉS, TITULAIRES DE LA MENTION DEUX-ROUES (CATÉGORIES A ET A1) ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.</p> <p>UN ENSEIGNANT NE PEUT SUIVRE QUE 3 ÉLÈVES MAXIMUM EN SIMULTANÉ.</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - SALLE DE FORMATION ÉQUIPÉE (ORDINATEUR, VIDÉOPROJECTEUR, TABLEAU) - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS - MOTOCYCLETTES LÉGÈRES (125 CM³) OU VÉHICULES L5e - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (CASQUES, GANTS, ETC.) - AIRE D'ÉVOLUTION HORS CIRCULATION - VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EST ÉVALUÉE EN CONTINU PAR L'ENSEIGNANT, AU TRAVERS DES MISES EN SITUATION PRATIQUES ET DES ÉCHANGES AVEC LE STAGIAIRE.</p> <p>IL N'Y A PAS D'EXAMEN FINAL</p>
SANCTION DE LA FORMATION	DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION PERMETTANT LA CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE (125 CM³) OU D'UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5e.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation alterne des phases théoriques et pratiques permettant une acquisition progressive des compétences en situation réelle de conduite.

SÉQUENCE 1 : MODULE THÉORIQUE (2 HEURES)

Objectifs :

- **Sensibiliser aux risques spécifiques du deux-roues**

Contenu :

- **Accidents les plus fréquents en deux-roues**
- **Conduite par conditions dégradées (pluie, nuit)**
- **Importance des équipements de protection**
- **Comportement à adopter en sécurité**

SÉQUENCE 2 : MODULE HORS CIRCULATION (2 HEURES)

Objectifs :

- **Découvrir et maîtriser le véhicule**

Contenu :

- **Prise en main du véhicule**
- **Connaissance des commandes**
- **Équilibre et maniabilité**
- **Démarrage, arrêt et trajectoire**

SÉQUENCE 3 : MODULE EN CIRCULATION (3 HEURES)

Objectifs :

- Circuler en sécurité en conditions réelles

Contenu :

- Adaptation de l'allure
- Positionnement sur la chaussée
- Interaction avec les autres usagers
- Conduite en agglomération et hors agglomération

INFORMATIONS

La formation s'inscrit dans le cadre du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

Elle vise à développer chez le stagiaire :

- une conduite responsable et sécurisée
- une meilleure perception et anticipation des risques
- une autonomie progressive
- une capacité d'auto-évaluation

La formation intègre une sensibilisation aux principaux facteurs d'accidentalité des conducteurs de deux-roues motorisés :

- vitesse inadaptée
- défaut de perception des autres usagers
- conditions météorologiques
- manque d'expérience

La formation ne donne pas lieu à un examen.

Elle repose sur une évaluation continue par l'enseignant, validant l'acquisition des compétences nécessaires à une conduite en sécurité.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.